

# SUBVENTION POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET DE LA MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le demandeur \_\_\_\_\_  
Nom Prénom

Matricule \_\_\_\_\_  
N°

demeurant à \_\_\_\_\_  
N° Rue Code postal et localité

Téléphone \_\_\_\_\_  
Privé Bureau Mobile

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Compte bancaire \_\_\_\_\_  
Institut bancaire (BIC-Code) N° compte bancaire (IBAN)

Lieu d'installation \_\_\_\_\_  
N° Rue Code postal et localité

Locataire/propriétaire \_\_\_\_\_  
Nom Prénom

## **Pièces à joindre:**

- Une pièce certifiant l'allocation d'une subvention analogue par l'Etat;
- Copie du virement du subside de l'Etat.

## **N.B.**

1. La demande doit être faite à l'administration communale endéans un (1) an date de la lettre d'engagement de l'Etat pour les installations visées dans le présent règlement.
2. A titre de disposition transitoire, le délai est de 18 mois pour les subventions allouées par l'Etat entre le 01/01/2017 et 30/06/2017.
3. La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois par installation et par site.

Le montant de la subvention est fixé à 30% de celui accordé par l'Etat sans pouvoir dépasser un montant maximum de 7200 €.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_  
Localité Date

### **Renvoyer à l'Administration communale de Mamer:**

par e-mail: finances@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Comptabilité générale • B.P. 50 • L-8201 MAMER